

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D312024

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 16  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
28/06/2024

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 05 juillet 2024

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 28 juin 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme DESBROSSES Marie-  
Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. ALBENQUE Christophe – M. NILLO  
Christophe – Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence –  
Mme DEGRANGE Valérie – M. BERRY David – M. MURE Julien,  
Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. MONTERRAT Raphaël a donné pouvoir à Mme  
ROBIN Pascale, Mme RAVAT Ginette a donné pouvoir à M. CHEVRET Pascal,  
Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à M. RETY Jean-Pierre,  
M. MONTERRAT Franck a donné pouvoir à M. GAULIN Christian, M. RIGAUD  
Denis a donné pouvoir à Mme DEGRANGE Valérie, M. GAILLARD Bruno a  
donné pouvoir à M. VERNOUX Bertrand, Mme LOURD Mathilde a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M.  
ALBENQUE Christophe, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY  
David, M. BATAILLARD Kévin a donné pouvoir à M. MURE Julien.

Absent excusé : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BERRY David

Objet de la délibération : **BAIL : ANTENNE RELAIS DE TELEPHONIE MOBILE**

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la société Bouygues Télécom sollicite la commune par le biais de la société Cellnex France Infrastructures pour implanter une station radioélectrique (antenne relais) composée d'infrastructures et d'équipements techniques, au lieu-dit Grandes Terres Nord 01750 REPLONGES sur la parcelle cadastrée B n°863 d'une surface d'environ 48 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire donne lecture de ce bail et précise que cette implantation serait consentie pour une durée de 12 ans avec une prise d'effet à la date de la signature et pour une redevance annuelle fixée à 6 000 euros indexée de 2% chaque année.

Monsieur le Maire soumet ce projet et la convention correspondante à l'approbation des conseillers municipaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet ainsi présenté ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 08 juillet 2024



Le Maire de REPLONGES,

Actu de réception en préfecture  
Bé 10113703206120240706-D312024-DE  
Date de réception préfecture : 09/07/2024